L'IRSN MANQUE DE MOYENS DE RECHERCHE

© Jean-Marie Huron_Signatures_Médiathèque IRSN

Salle de commande du laboratoire d'expérimentation des feux

L'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN) est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC). C'est l'expert public des risques nucléaires et radiologiques.
Expertiser, rechercher, protéger, anticiper, partager sont ses missions au service des pouvoirs publics et de la population.
Mais depuis quelques années, cet établissement qui a un positionnement institutionnel excellent dans le domaine de l'expertise, rencontre des difficultés croissantes pour assurer ses missions dans les domaines de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, faute de moyens.
***Options* fait le point dans ce dossier.**

Dossier Options

DÉFIS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Le pilotage et l'organisation interne de l'IRSN restent complexes malgré des tentatives d'amélioration.

Les programmes de recherche de l'IRSN couvrent l'ensemble des domaines de la sûreté nucléaire, de la radioprotection de l'Homme et de l'impact à l'environnement. Le décret de création de l'IRSN précise que l'Institut définit des programmes de recherches, menés en son sein ou confiés à d'autres organismes de recherche français ou étrangers, en vue de maintenir et développer les connaissances et compétences nécessaires à l'expertise dans ses domaines d'activité. Ainsi, parce que la recherche à l'IRSN est consubstantielle à l'expertise, elle se veut avant tout appliquée et laisse peu de place à la recherche fondamentale. De plus, en raison du statut d'EPIC (Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial), les salariés ont un statut de droit privé, bien différent de celui des salariés des universités, des établissements publics à caractère scientifique et technique (EPST) ou des établissements publics administratifs (EPA).

50 M€ de fonctionnement et d'investissement en moins entre 2010 et 2022

Une gestion des ressources humaines confrontée au manque de moyens

Sur le plan humain, l'IRSN dispose, en 2022, d'un nombre d'emplois autorisés de 1746 ETPT[1], en légère baisse par rapport à 2010 où il était de 1768 ETPT, avec environ 400 ETPT pour la recherche (dont environ 90 doctorants et post-doctorants). Les contextes législatifs et réglementaires, dans lesquels s'inscrivent les activités de l'IRSN, s'enrichissent continuellement de nouvelles obligations qui appellent la mobilisation de moyens dédiés (Loi sur la transparence, lutte contre la corruption et la modernisation de la vie économique, règlement général sur la protection des données, nouvelle gestion budgétaire et comptable publique…). Ces évolutions conduisent l'IRSN à rechercher une efficacité accrue dans l'allocation et l'utilisation des ressources dont il dispose. Mais les demandes de l'IRSN auprès de l'Etat pour obtenir des postes supplémentaires restent depuis plusieurs années lettres mortes. A ce stade, l'IRSN est contraint d'analyser tous les programmes et activités qu'il mène pour peut-être envisager d'en arrêter certains à moyen terme.

Des moyens financiers en baisse également

Les moyens financiers à la disposition de l'Institut se sont réduits depuis 2010 de près de 10 M€. Mais en tenant compte de l'inflation sur cette même période, cela conduit à la baisse cumulée réelle de l'ordre de 13 %. Cette baisse est principalement liée à la réduction des subventions, avec une forte réduction en 2017 (8,3 M€). Mais depuis 3 ans, la contribution que perçoit l'IRSN des exploitants, basée sur le nombre d'installations nucléaires de base en service, baisse également. Elle est passée de 63,5 M€ en 2019 à 61,1 M€ en 2022. Cela résulte de la fermeture d'installations, comme la centrale nucléaire (CNPE) de Fessenheim.

Parallèlement à cette baisse des recettes, les frais de personnels (hors impôts sur rémunération) ont augmenté d'environ 2 % par an, passant progressivement de 40 % à 54 % du budget entre 2010 et 2022. En conséquence, sur cette même période, les enveloppes de fonctionnement et d'investissement ont été réduites de plus de 50 M€ et c'est la masse salariale qui en fait les frais au travers d'un sous-effectif chronique, qui prive l'IRSN de salariés et de compétences nécessaires pour mener à bien ses activités.

Un fonctionnement dégradé de la recherche par un manque de financement

Au final, ces évolutions et les arbitrages rendus par l'Etat ont conduit, sur la période 2010 à 2022, à diminuer les dépenses de recherche passant de 44 % à 39,4 % du budget (elles étaient de près de 50 % à la création de l'IRSN en 2002). Devant cette situation, estimant qu'elle devenait critique, les tutelles ont décidé d'inclure dans le contrat d'objectifs et de performance 2019-2023 un indicateur mentionnant que la part du budget annuel de l'Institut consacrée à la recherche doit être supérieure ou égale à 40 % (elle devrait de fait descendre en dessous de 39 % en 2023). Cette décision, dont on pourrait penser qu'elle constitue une garantie, revient en fait à entériner le fonctionnement dégradé de la recherche à l'IRSN au travers d'un financement insuffisant.

1. Equivalent temps plein travaillé

Des conséquences concrètes sur le métier de chercheur à l'IRSN

Si les chercheurs bénéficient d'une certaine sécurité de l'emploi, disposent de plateformes de recherche originales et à la pointe, les ambitions de recherche sont mises à mal.

© Florent Frédéric Vigroux/Médiathèque IRSN

Installations et essais sur la plateforme expérimentale Galaxie à Cadarache

Devant les baisses de recettes, les chercheurs sont amenés aujourd'hui à trouver par eux-mêmes une partie du financement de leurs projets. Ils doivent donc passer une partie de leur temps à monter de nombreux dossiers (Région, Agence Nationale de Recherche, Europe, OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economique), partenaires industriels) pour récupérer de l'argent. Une fois le financement accordé, ils sont contraints à produire des documents pour rendre compte de façon de plus en plus lourde du déroulement des projets. Ce travail, légitime s'il restait raisonnable, se fait à présent au détriment du travail spécifique de recherche.

L'Etat doit donner les moyens à l'IRSN de mener ses recherches

A l'IRSN, la recherche se veut avant tout appliquée

C'est une recherche au service des missions de l'Institut mais, dans certains domaines, trouver des financements externes n'est pas chose aisée. C'est par exemple le cas pour des recherches en sûreté des installations et radioprotection, où seuls les exploitants nucléaires (EDF, CEA, Orano…) pourraient être intéressés par les résultats. Mais ces derniers rechignent parfois à financer une recherche dont les résultats sont susceptibles de les contraindre dans le futur à des dépenses ou des investissements importants.

Les chercheurs sont amenés à trouver une partie du financement de leurs projets

De plus, bien que des industriels et exploitants fassent appel à l'IRSN pour des recherches mettant en œuvre des plateformes de recherche et des connaissances uniques au monde, il faut que l'IRSN reste maître des directions de recherche, reste libre de l'interprétation des résultats pour des raisons déontologiques évidentes. A ce titre, la charte d'éthique et de déontologie établie par la commission IRSN du même libellé est là pour cela. Bien qu'une certaine coopération en recherche entre l'IRSN et les industriels et exploitants du nucléaire soit nécessaire, il est indispensable que l'Etat donne les moyens à l'IRSN de mener des recherches financées à 100 % sur la subvention, sans avoir à recourir à un soutien financier des industriels, pour tous les sujets jugés importants par l'IRSN en matière de sûreté et de radioprotection. Il en va de l'indépendance de l'IRSN vis-à-vis des exploitants et industriels nucléaires et du maintien des ambitions de recherche de l'IRSN.

© Célia Goumard/Médiathèque IRSN

Prélèvement de sédiments
Laboratoire de radioécologie de Cherbourg-Octeville (LRC)

Dossier Options

DES MOYENS HUMAINS EN BERNE

Le sous-effectif est la norme dans de nombreux laboratoires de l'IRSN.

Les quotas sont trop restreints que ce soit pour les CDI, mais aussi les doctorants, les post-doctorants et même les stagiaires de master 2 ou d'école d'ingénieur. Cela se ressent au niveau de la pression et de la charge de travail des équipes pour mener à bien, dans les temps, toutes les activités. D'autant plus quand les outils ne suivent pas et que le reporting est de plus en plus chronophage.

La question du recrutement et de la fidélisation est aussi prégnante

La désaffection des filières scientifiques et techniques depuis une dizaine d'année est accentuée dans le secteur par un manque de lisibilité sur la filière nucléaire. De plus, avec une grille salariale de moins en moins attractive, l'IRSN peine à pourvoir ses postes. A terme, le risque de pertes de compétences dans certains domaines est bien là. Et cela se ressent déjà pour les doctorants que l'IRSN arrive difficilement à recruter, ou alors en faisant financer la thèse par un autre organisme, ce qui pose ensuite d'autres problèmes comme la difficulté pour publier les résultats.

Une grille salariale de moins en moins attractive

Et même pour les personnels IRSN, les faibles mesures d'augmentations individuelles (seulement 1,35 % d'augmentation de la rémunération moyenne des personnes en place (RMPP) en 2021), combinées à une gestion des emplois et des parcours professionnels peu efficace conduisent à de nombreux départs. Le nombre de démissions a fortement augmenté en 2019 pour atteindre 64 départs alors qu'il était jusqu'alors de moins de 40 par an ! La question du maintien des compétences des anciens peut se poser dans certains domaines lorsqu'elles sont rares et nécessitent un temps de formation long.

© Célia Goumard/Médiathèque IRSN

Prélèvement de sédiments
Laboratoire de radioécologie de Cherbourg-Octeville (LRC)

Le nombre de démissions a fortement augmenté en 2019

© Jean-Marie Huron_Signatures_Médiathèque IRSN

Préparation d'essais au laboratoire d'expérimentation des feux

Des parcours professionnels et mobilités assez compliqués à l'IRSN

L'IRSN a tenté de valoriser les chercheurs expérimentés en créant en 2012 une « filière expert ». Mais le rôle et la position de ces chercheurs n'ayant jamais été clairs au sein de cette filière, elle nécessite de l'aveu même de la Direction générale une refonte complète. Enfin, la part des employés, techniciens et agents de maîtrise (ETAM) dans les effectifs de l'IRSN est en forte baisse depuis plusieurs années, contraignant parfois les cadres à réaliser le travail que menaient auparavant les ETAM. Cette politique conduit non seulement à augmenter de façon inutile la masse salariale de l'IRSN mais favorise aussi le départ de certains cadres.

Une organisation qui manque de cohérence

Les modes de management et de décisions sont perfectibles à l'IRSN.

À l'IRSN, l'organisation s'articule autour de Directions opérationnelles et de Directions fonctionnelles et support. Mais les modes de management et de décisions matriciels sont perfectibles. En juillet 2019, une réorganisation complète devait conduire à optimiser les ressources et à fluidifier les échanges. Presque 3 ans après, force est de constater que c'est raté. Ce constat est pleinement partagé par les salariés qui ont pu s'exprimer lors d'une enquête menée mi-2021 par le Comité social et économique (CSE). Pourtant, la Direction réfute les conclusions et s'obstine à garder le même cap. Le système est lourd et difficile à faire fonctionner, y compris sur des sujets qui concernent directement le quotidien des chercheurs (achats, informatique, RH…). Beaucoup ont le sentiment que cette nouvelle organisation a conduit à prélever des ressources dans les unités opérationnelles (et donc aussi côté recherche), tant en main-d'œuvre qu'en moyens financiers, sans redonner du temps aux salariés pour se recentrer sur leur cœur de métier.

la Direction réfute les conclusions du CSE et s'obstine à garder le même cap

Cette lourdeur se ressent aussi concernant les arbitrages des sujets de recherche ou pour le recrutement des doctorants à la Direction de la Stratégie qui pilote ces questions. Les processus d'arbitrage des sujets de recherche donnent parfois le sentiment d'être trop éloignés des unités dans lesquelles se font les travaux de recherche. Et le recrutement d'un doctorant est plus compliqué que le recrutement d'un CDI, avec le passage devant une commission dont la légitimité est questionnée. De même, les processus d'arbitrages des sujets de recherche donnent parfois le sentiment d'être trop éloignés des unités dans lesquelles se font les travaux de recherche.

Lourdeurs de fonctionnement

Des progrès sont aussi à réaliser au sein même des unités de recherche où la lourdeur s'invite également. Les relectures d'articles et communications à publier atteignent parfois jusqu'à 5 relecteurs internes IRSN. Cela démontre que la confiance n'est pas toujours au rendez-vous. Et si la confiance n'exclut pas le contrôle, une relecture par un ou 2 pairs serait largement suffisante pour garantir la qualité d'une publication, sans rajouter des délais de relecture importants pour une plus-value qui reste souvent à démontrer… Car les délais de relecture sont très variables et quand cela remonte au niveau des directeurs ils atteignent parfois jusqu'à 3 mois !

Le choix des personnes se déplaçant pour assister à des congrès doit aussi être questionné. Les rédacteurs, même s'ils sont doctorants, doivent pouvoir présenter eux-mêmes leurs travaux. Bien souvent, pour des raisons budgétaires, une seule personne est autorisée à aller au congrès. Et vu qu'il n'est pas question de laisser seul un doctorant, c'est le plus souvent le responsable hiérarchique de l'unité ou le tuteur qui s'y rendent : une même personne présente parfois plusieurs sujets différents lors d'un même congrès.

Formaliser les droits et devoirs des chercheurs

Garantir l'intégrité scientifique de la recherche dans l'IRSN

Comme souligné précédemment, la recherche à l'IRSN se veut avant tout appliquée, au service des missions de l'Institut. Aussi, même si cela semble clair pour la plupart des chercheurs en place, il conviendrait de formaliser les droits et devoirs des chercheurs à l'IRSN, notamment lors du recrutement, pour qu'ils aient une information claire du statut du chercheur à l'IRSN. C'est pourquoi la CGT a demandé à la Direction générale de nommer un référent à l'intégrité scientifique et de signer la charte française de déontologie des métiers de la recherche, qui existe depuis 2015. De plus, afin d'être en capacité de trancher sur des différends scientifiques et de les tracer, il conviendrait de créer une commission ad hoc où des personnes qualifiées du domaine pourraient statuer, ne laissant pas toujours cette ultime décision à la seule hiérarchie.

Donner la parole aux chercheurs de l'IRSN

Cette commission pourrait également traiter de questions plus générales telles que : Comment le chercheur est-il associé aux choix des sujets de recherche ? Jusqu'où va la liberté d'expression du chercheur ? Une publication peut-elle être empêchée ou altérée pour un motif autre qu'un manquement à l'intégrité scientifique ? Pour répondre à toutes ces questions, la CGT de l'IRSN pense qu'il est temps pour la Direction de l'IRSN de lancer une ré**flexion de fond sur la position de la** recherche à l'Institut en donnant la parole à ses chercheurs, avec à la clé un plan d'actions pour répondre aux préoccupations soulevées.

Les moyens financier de l'IRSN en 2022 proviennent de 3 sources :
Subventions pour charges de service public : la principale vient du ministère de l'écologie (167,4 M€) et une autre du ministère des armées (4,1 M€)) ;
Contribution acquittée par les exploitants nucléaires (61,1 M€) ;
Ressources propres (40 M€).